

CONSTITUTION COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE (CCLE)

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de nommer comme membre de la CCLE :

- Conseiller Municipal : Laurence STINVILLE-ZINS

PROPOSE comme autres membres :

- Délégué Tribunal Grande Instance : Caroline GUINOT
- Délégué Administration : Jean-Pierre DROUIN

AIDE D'URGENCE

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser une aide d'urgence pour l'Action Turquie-Syrie – Soutien aux victimes du séisme.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement de frais à Monsieur Audric JACQUIER sur présentation de justificatif, pour un montant de 119,70 € (petites réparations du logement communal).

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ludivine MOIZAN, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le Budget 2022, lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	195 332.05	282 762.39
Investissement	69 588.31	50 757.33
Report N-1 Investissement	0	30 420.35
Report N-1 Fonctionnement	0	178 215.91
Reste à réaliser Investissement à reporter N+1	23 000	0
Résultat cumulé Investissement	92 588.31	81 177.68
Résultat cumulé Fonctionnement	195 332.05	460 978.30
TOTAL CUMULE	287 920.36	542 155.98

- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés.

COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2021,
Décide sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

<i>Reports</i>	
Pour rappel : Excédent reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure	30 420.35
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	178 215.91
<i>Soldes d'exécution</i>	
Déficit - 001 de la section d'investissement	18 830.98
Excédent - 002 de la section de fonctionnement	87 430.34
Restes à réaliser	23 000.00
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	11 410.63
<i>Compte 1068</i>	11 410.63
Excédent de fonctionnement capitalisé R1068	
<i>Ligne 002</i>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté R002	254 235.62

BUDGET 2023

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2023 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	504 069.87	504 069.87
INVESTISSEMENT	214 113.21	214 113.21

TAUX D'IMPOSITION 2023

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

le conseil municipal décide :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :**35.03 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :**11.51 %**
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) :**13.22 %**

Soit le maintien des mêmes taux qu'en 2022.

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

DEVIS CRÉATION DE CITY STADE

Madame le Maire rappelle au Conseil le projet de la création de city stade et présente deux devis :

- De l'entreprise Colas pour la réalisation d'une plateforme pour le montant de 33 289.44 € HT, soit 39 947.33 € TTC
- De l'entreprise SATD (sports, activités, terrains, détente) pour la fourniture et pose d'un terrain multisports, pour le montant de 40 400.00 € HT, soit 48 480.00 € TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la création du city stade

VALIDE les devis présentés ci-dessus pour un montant total de 73 689.44 € HT, soit 88 427.33 € TTC.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE DETR pour la CRÉATION D'UN CITY STADE

Le conseil municipal SOLLICITE à son taux maximum, une subvention au titre de la DETR 2023 pour les travaux de création de city stade, dont le montant éligible s'élève à 73 689.44 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER pour la CRÉATION D'UN CITY STADE

Le conseil municipal SOLLICITE à son taux maximum, une subvention au titre de LEADER/FEADER pour les travaux de création de city stade, dont le montant éligible s'élève à 73 689.44 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT pour la CRÉATION D'UN CITY STADE

Le conseil municipal SOLLICITE à son taux maximum, une subvention au Département de la Marne pour les travaux de création de city stade, dont le montant éligible s'élève à 73 689.44 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION pour la CRÉATION D'UN CITY STADE

Le conseil municipal SOLLICITE à son taux maximum, une subvention à la Région Grand Est pour les travaux de création de city stade, dont le montant éligible s'élève à 73 689.44 € HT.

ACHAT TERRAIN POUR CITY STADE

L'Association Foncière se réunira le vendredi 14 avril 2023. La question de cession de terrain de l'ancienne gare à betterave sera à l'ordre du jour. Certaines réserves sont évoquées, et notamment la sécurité des usagers (passage régulier des engins agricoles).

L'emplacement de la construction du city stade n'est pas encore défini.

QUESTIONS DIVERSES

FIBRE OPTIQUE

Mme le Maire informe le conseil, que le président de l'Agglo a réuni l'ensemble des maires de l'ancienne Communauté de communes de Mourmelon-le-Grand afin d'aborder le sujet du financement de l'installation de la fibre dans les communes.

Au moment de la décision de l'installation de la fibre optique, il avait été évoqué un financement, pour les communes de l'ex-Mourmelonnie, à hauteur de 100 € par prise branchée.

Châlons Agglo souhaite refacturer le coût de branchements aux communes à hauteur de 50 %.

Pour la commune de Saint-Hilaire-au-Temple la facture s'élèverait à 7 000 € environ.

Actuellement aucune décision n'a été prise.

DATE REPAS DES AÎNÉS 2024

La date du prochain repas des aînés est fixée au **17 mars 2024**.

BALAYEUSE

La balayeuse passera dans la commune prochainement afin d'assurer la propreté du village.

ÉGLISE

Teddy WEXSTEEN fera un double de clé pour assurer l'aération de l'église.

FOOD TRUCK

Un food truck pourrait venir sur la commune le 1^{er} mercredi de chaque mois. L'entreprise s'appelle L'escale, de Somme Tourbe. Mme Céline GEIGER s'occupera de contacter l'entreprise pour la mise en place de ce service.

FÊTE ST HILAIRE

Le samedi 10 juin 2023.

14 JUILLET

L'apéritif du 14 juillet est offert par la commune de St Hilaire cette année.